Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260722-07_20260720-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à quatorze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire**
	Emmanuelle DAIGRE, première adjointe
	Patrick PICARD, deuxième adjoint
	Marion REGLER, troisième adjointe
	Juliette PRIGENT, conseillère
	Philippe GOBYN, conseiller
	Dominique SICHER, conseiller
	Virginie GOMBAULT, conseillère
	Charlie DELAMARE, conseiller
	Stéphane ANDRÉ, conseiller
	Antoine TARTAULT, conseiller
Secrétaire de séance :	**Dominique SICHER**

7. APPROBATION DE LA CONVENTION AUTORISANT L'ACCES A LA CALE DE LA CHAMBRE AU NAVIRE DE PLAISANCE A UTILISATION COMMERCIALE – BREHAT EVASION

Le maire indique que la commune a été sollicitée par courrier en date du 21 mai 2026 par l'entreprise BREHAT EVASION pour un projet de développement d'une activité de promenade maritime au départ du port de La Chambre avec un retour également à La Chambre.

Le maire indique que la compensation financière est prévue à hauteur de 5% du chiffre d'affaires annuel. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Le maire propose à l'assemblée d'approuver le projet de convention portant autorisation d'accès à la cale de La Chambre au navire de plaisance à utilisation commerciale de l'entreprise BREHAT EVASION.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget annexe des ports communaux,

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260722-07_20260720-DE

Vu le projet de convention portant autorisation d'accès à la cale de La Chambre au navire de plaisance à utilisation commerciale de l'entreprise BREHAT EVASION,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AUTORISER** le maire à signer la convention portant autorisation d'accès à la cale de La Chambre au navire de plaisance à utilisation commerciale de l'entreprise BREHAT EVASION,
- **DIRE** que les recettes seront inscrites au budget annexe des ports communaux,
- **AUTORISER** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 20 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Dominique SICHER

Le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)